



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	23
Absents	6
Votants	27

Le vingt-six septembre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2011

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE-LOUVEL, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme JARRY, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr POINSIGNON, Mr LE PAPE, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mme MENON, Mr DEVALLOIS, Mr LE MORE, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mr DECOURCELLE, Mme FONTAINE

Absents : Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mme ROYER, Mme MAGHNINI, Mme MOTIN, Mr DELAHAIE

Délégations : Mme BOUDANT avait délégué ses pouvoirs à Mme JARRY, Mr QUERU avait délégué ses pouvoirs à Mr VAN AERDEN, Mme ROYER avait délégué ses pouvoirs à Mme QUENTIN, Mme MOTIN avait délégué ses pouvoirs à Mr DEVALLOIS

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MADAME THERESE LETINTURIER EST ELUE, A L'UNANIMITE, SECRETAIRE DE SEANCE

Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2011

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité

CHARGE(E) DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Procède à la création d'un poste de chargé(e) de mission développement économique et communication selon les conditions précitées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Complète la délibération du 10 juillet 2003 modifiée, relative au régime indemnitaire, en précisant que celui-ci est ouvert aux agents non-titulaires de droit public recrutés par référence à un grade de la fonction publique territoriale
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

PLAN D'AIDE AUX PLUS DEMUNIS (PEAD) - MOTION DE SOUTIEN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Apporte son soutien au collectif d'associations réuni pour sauvegarder le Plan d'Aide aux plus démunis et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

ORGANISATION D'UN ENDURO PECHE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la mise à disposition gratuite de la salle des gîtes, au profit de l'association Carp'Eau 61, afin d'organiser l'enduro pêche des 21, 22 et 23 octobre 2011
- Décide de fixer le droit de pêche à 10 € qui sera reversé sous forme de subvention exceptionnelle au profit de l'Association Française de Myopathie
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE CONSEILS D'ADMINISTRATIONS D'ORGANISMES EXTERIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCÉDE AU VOTE, A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE :

- Désigne Monsieur Didier THEVENARD afin de siéger au Conseil d'Administration de Phénix
- Désigne Madame Danielle LETISSIER afin de siéger au Conseil d'Administration du lycée Flora Tristan en tant que membre suppléant

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente décision

DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR PROCÉDE AU VOTE, A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE :

- Désigne Madame Marie Claire BOUDANT afin de siéger à la commission culture-loisirs-éducation
- Désigne Madame Fanny MENON afin de siéger à la commission information-communication

SAISON CULTURELLE 2011-2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de conclure la saison culturelle 2011-2012 avec l'Office Départemental de la Culture et des Des Loisirs, selon les conditions précitées
- Charge Monsieur le Maire à signer les conventions et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente décision

CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation de la Commune à 8,40 € par jour et par enfant, pour l'année scolaire 2011-2012, dans le cadre de la classe découverte organisée par l'école élémentaire Jacques Prévert qui sera versée à l'OCCE coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert Elementaire
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

VENTE DE LIVRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe le tarif des documents déclassés de la bibliothèque municipale à 1 euro pour les livres brochés et 2 euros pour les livres reliés**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaire à la conduite à bonne fin de la présente décision.**

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage comme suit :**

Caution réclamée lors de toute admission :	80 €
Redevance d'occupation / jour/emplacement :	2 €
Consommation des fluides, électricité :	0.15 €/kWh
Consommation des fluides, eau :	3.11 €/M3
- **Précise que ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2012, date d'ouverture prévue de la nouvelle aire d'accueil**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision**

MODULATION DU TARIF DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide l'application du coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,05 applicable pour l'exercice 2012**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.**

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe le coefficient multiplicateur à 8,12 pour la taxe sur l'électricité 2012**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.**

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe à 12,47% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012

Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

TARIFS DU SALON DE L'HABITAT 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Adopte les tarifs du Salon de l'Habitat 2012 ci-dessus énoncés

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

BUDGET VILLE 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°4, du budget ville, selon le tableau ci-annexé
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'octroi d'un logement de fonction, de type F4, par nécessité absolue de service à la coordonnatrice de l'action sociale,
- Décide le règlement de la fourniture des charges afférentes (eau, gaz et électricité) à concurrence de 2700 € maximum /an

-

SORTIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE:

- SOLLICITE du Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois l'application, dans les plus brefs délais, de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2011, notamment pour ce qui concerne le Foyer des Jeunes Travailleurs, à savoir :

1. le transfert effectif de la propriété du bien immobilier cadastré AK 3, 5, 20, 26 et 544
2. la transmission de l'ensemble des études relatives au futur Foyer des Jeunes Travailleurs

et par incidence :

- le transfert de la maîtrise d'ouvrage du futur Foyer des Jeunes Travailleurs à la ville de la Ferté-Macé
- le transfert du permis de construire n°PC 061 168 10 F 0015 délivré le 27 septembre 2010
- l'information des cocontractants et notamment du maître d'oeuvre du transfert de la maîtrise d'ouvrage à la ville de la Ferté-Macé
- l'information des différents financeurs du transfert de la maîtrise d'ouvrage aux fins d'un transfert des subventions, notamment :
 - * Etat : 353.988,00 €
 - * Région : 680.000,00 €
 - * Département : 82.500,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions afin que cette décision aboutisse et l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.